

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

---

## SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 48

présenté par  
M. Collard

-----

### ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 16.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa ne contient qu'une validation législative, qui est totalement extérieure à l'objet du présent projet de loi.

Par ailleurs, elle devrait trouver place dans une loi de finances dans la mesure où elle entrainera une modification des recettes des administrations publiques.